



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**AUTORISANT L'OCCUPATION DE L'ESPLANADE
FELIX MARIE KERIMEL DE KERVENO
LE VENDREDI 17 JUIN 2011**

*EH/IE
APM 11/0952*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°10.0725 en date du 14 juin 2010, portant délégation de signature à Monsieur Bernard GIRAUD - Premier Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Considérant qu'il importe de faciliter l'arrivée du marathon de Monsieur Daniel FRITZSCH sur l'esplanade Félix Marie Kérimel de Kerveno,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'esplanade Félix Marie Kérimel de Kerveno sera réservée le vendredi 17 juin 2011 de 00h00 à 24h00 pour l'arrivée de Monsieur Daniel FRITZSCH après un « hyper marathon » de 1300 Km dans le cadre de la célébration des 400 ans du phare de Cordouan.

ARTICLE 2 : Cet espace sera mis à disposition pour la logistique du marathonien Daniel FRITZSCH (véhicule sanitaire, assistance kiné).

ARTICLE 3 : L'arrivée prévue à 18h00 se fera par le Front de Mer côté des jardins de la mer.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 06 juin 2011

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 10 juin 2011*

*Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD*